



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL**

Objet :

-----

Rapport d'activité 2018 de la Segapal

V\_DEL\_191218\_56

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Christine JACOB à Stéphane GOMEZ  
Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB  
Christine BERTIN à Philippe ZITTOUN**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI,  
Mourad BEN DRISS, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN**

# Rapport de Monsieur MENZIKIAN

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V\_DEL\_191218\_56-DE

**Mesdames, Messieurs,**

La commune de Vaulx-en-Velin est actionnaire de la Société Publique Locale (SEGAPAL (Gestion des espaces publics du Rhône Amont)).

Cette SPL a comme mission principale la gestion et l'animation du Grand Parc de Miribel Jonage. Cette mission se déroule dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) du SYMALIM, confiée à la SEGAPAL qui intervient comme régisseur intéressé. Elle a démarré en juillet 2014 pour une durée de 3 ans et demi prorogée d'une année supplémentaire. En 2018, une nouvelle DSP a été signée. Le budget 2018 de la régie Intéressée pour cette mission s'élève à 5.140.000 euros HT en charges et 5.247.000 euros HT en recettes.

La participation du SYMALIM à la régie intéressée est de 2.980.000 euros, contre 3.100.000 euros en 2017. Cette baisse s'explique par la volonté des collectivités de réduire les prestations sur les secteurs les plus déficitaires et qui ne rentrent pas dans la stratégie de service public.

De même, le SYMALIM confie à la SPL SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études (79.000 euros HT en 2018). La SPL a effectué 7 autres missions en dehors du Parc pour un montant total de 363 k€ :

Missions et coûts facturés HT

- entretien de la piste cyclable de l'anneau bleu :	155k€
- surveillance équestre à Vaulx en Velin :	4k€
- surveillance équestre à Meyzieu :	6k€
- animation du site Natura 2 000 de Jons à Anthon :	11k€
- animation de la Lône de la Ferrande à Jons :	5k€
- entretien Biezín (accès sud grand stade) :	179k€
- espace vert Neyron :	3k€

Le budget 2018 de la SEGAPAL s'établit ainsi à 3.691.000 euros en charges et à 3.716.000 euros en produits, pour un résultat net de + 25.000 euros.

C'est la 14ème année consécutive où le résultat de la SEGAPAL est positif. La baisse de participation des collectivités au Grand Parc ont amené la SEGAPAL à réduire ses coûts de fonctionnement et à diminuer certaines prestations.

Pour 2018, le Conseil d'administration de la SPL a prolongé les orientations décidées en 2017 :

- développer les missions extérieures au Grand Parc ;
- privilégier les activités générant une marge plus importante (évènementiel, séminaires,...) sur le Grand Parc ;
- fermeture de 2 jours en semaine de l'accueil de L'Atol'.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

**En conséquence, je vous propose :**

- Ø d'approuver le rapport d'activité 2018 de SPL SEGAPAL,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20191218-V\_DEL\_191218\_56-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Entendu** le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Armand Menzikian, délégué aux Jumelages, aux Relations internationales, au Pacte de cohérence métropolitain et aux Affaires générales ;

**Après avoir délibéré, décide :**

Ø d'approuver le rapport d'activité 2018 de SPL SEGAPAL,

<b>Nombre de suffrages exprimés : 37</b>
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**